



2026-05-26

## DÉCISION DU CONSEIL

### Désignation d'un Directeur par intérim – Régie des eaux du Pays Bastiais

La Régie des eaux du Pays Bastiais – Acqua Publica, créée par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 février 2015 afin d'exploiter les services publics d'eau et d'assainissement, constitue une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

À ce titre, la régie est administrée par un Conseil d'administration et dirigée par un Directeur, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment à ses articles R.2221-27 et suivants. Ce dernier assure, sous l'autorité et le contrôle du Président du Conseil d'administration, le bon fonctionnement de la régie.

Le Directeur actuellement en fonction étant absent de longue date pour des raisons de santé, il apparaît nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public ainsi que la bonne administration de la régie, de procéder à la désignation d'un Directeur par intérim, et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie, sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, après avis du Bureau communautaire et consultation du Président du Conseil d'administration, le Directeur est désigné par délibération du Conseil communautaire.

Il est ainsi proposé de retenir la candidature de Monsieur Fabrice REBOA en qualité Directeur par intérim de la régie Acqua Publica jusqu'au 31 décembre 2026. Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 18 mai, le Président du Conseil d'administration ayant également été informé.

Cette désignation permettra de garantir la continuité du service public assuré par la régie, ainsi que le bon fonctionnement de ses instances et de ses activités.

**Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition et de désigner Monsieur Fabrice REBOA en qualité de Directeur par intérim de la Régie des eaux du Pays Bastiais, Acqua Publica, jusqu'au 31 décembre 2026.**

**Il est donc demandé au Conseil communautaire de procéder au vote à bulletin secret.**